



LA LOI DE LA FRANCHISE ? DE CETTE SOCIÉTÉ-LÀ, ON N'EN VEUT PAS !

Motion des Jeunes CSC en soutien aux Delhaizien·ne·s



« J'ai travaillé dans un magasin intégré, pendant des mois, j'ai demandé à la direction du magasin qu'elle me remette mon contrat de travail signé. Rien à faire. Jusqu'au jour où je suis allé en parler à ma déléguée. Le lendemain, j'avais mon contrat. »

Témoignage d'un militant étudiant des Jeunes CSC Bruxelles

Les Jeunes CSC **expriment leur profonde solidarité** à l'ensemble des 9200 travailleurs et travailleuses de Delhaize qui se battent comme des lions depuis plus d'un mois pour que soit retiré le plan de la direction de Delhaize Belgique de franchiser ses 128 derniers magasins intégrés.

Delhaize en Belgique, c'est 49 millions d'euros de bénéfices en 2021. Les Jeunes CSC **dénonce** la course aux bénéfices des actionnaires de Ahold Delhaize. En 2022, le groupe a reversé plus de 1 milliard d'euros de dividendes à ses actionnaires.. Aujourd'hui, ces mêmes actionnaires veulent mettre sous franchise les magasins intégrés car cela leur permettra d'augmenter encore leur marge bénéficiaire sur le dos des travailleurs et travailleuses, jeunes et anciens. Ce modèle économique prédateur, nous n'en voulons pas.

Les Jeunes CSC **refuse** que le modèle de franchise devienne le modèle dominant dans notre société.

Des magasins gérés par des indépendants au profit de Delhaize cela signifie :

- Moins de travailleur·se·s que pour un Delhaize intégré
- Des horaires de travail allongés
- Des jours fériés et des dimanches au travail
- Des salaires plus bas
- Des avantages salariaux non garantis
- Moins de qualité pour les clients
- Des prix plus élevés en rayon
- Disparition des délégations syndicales

Les Jeunes CSC **sont particulièrement inquiets** pour l'avenir de la jeunesse dans un monde où la franchise ferait loi. La loi de la franchise ce sont des milliers de jeunes employés massivement dans des contrats de mauvaises qualités : en job étudiant, en intérim, à durée déterminée et à temps partiel. La loi de la franchise, c'est un monde où les syndicats sont mis hors-jeu par l'employeur et où les travailleurs et travailleuses ne sont plus en mesure de défendre leurs intérêts et leurs droits. La loi des franchisés c'est la loi du plus fort, la loi de l'employeur qui cherche à réduire toujours plus les conditions de travail et de salaire. De cette société-là, la jeunesse n'en veut pas !

Les Jeunes CSC **se battent** aux côtés des travailleurs et travailleuses de Delhaize pour préserver le modèle social des magasins intégrés : de meilleure condition de travail, la possibilité d'être engagé en CDI, des organisations syndicales vivantes et démocratique pour faire respecter les intérêts des jeunes et des anciens dans l'entreprise, des moyens humains pour faire un travail de meilleure qualité.

Delhaize, ton plan pour les actionnaires, en toute franchise, NON MERCI !

Signataires :

Le secrétariat national des Jeunes CSC, Les Jeunes CSC de Bruxelles, du Brabant Wallon, du Hainaut occidental, de Mons-La Louvière, de Charleroi, de Liège-Verviers-Ostbelgien et du Luxembourg.

